

# Estimation des frais 2025-2026

### Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des frais qui pourraient vous être réclamés durant cette année scolaire.

#### **P3**

## ► Dans le cadre de la mission d'enseignement...

Frais scolaires obligatoires	Description/Exemples	Quantité	Prix
Activités pédagogiques, sportives et culturelles ;     Déplacement et droit de participation	Spectacle, cinéma Musée Jeunesses musicales Cap Sciences	3 à 4 activités par an	De 3 à 10€ par activité
2. Activités pédagogiques (excursion)	Silex's Bois-du-Luc Le canal du Centre	Maximum 3 activités par an	De 10 à 25€ par journée
3. Séjour « Classes de mer »	4 jours à Coxyde	En P3-P4 (1 an sur deux)	240€ Etalement possible

### ► Frais liés aux services annexes proposés par l'école...

Description	Prix	
1. Surveillances ALE – temps extrascolaires  Voir le courrier explicatif à suivre	30 €	
2. Repas chauds	5,40 €	
Sandwich	3,20 €	
3. Garderie/étude du soir ; les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h.	1 € entre 16h et 16h30	
	+ 0,50 € entre 16h30 et 17h	
	+ 0,5 0€ entre 17h et 17h30	
	+ 0,50 € entre 17h30 et 18h	
4. Garderie du mercredi après-midi ; de 13h à 17h30	0,50 € par demi-heure entamée	
5. Activité parascolaire d'anglais de la M3 à la P4.	Voir courrier explicatif à suivre	
6. Activité parascolaire de danse de la P3 à la P6.	Voir courrier explicatif à suivre	
7. Photos scolaires	Photos individuelles ( ± 15€)	
7. I Hotos scolalics	Photo de classe ( $\pm 5$ €)	

Les paiements des différents frais (activités, garderie, parascolaire, frais ALE ...) par le biais de l'application « Apschool » (voir rubrique « Apschool » sur le site internet de l'école).

Si vous ne parvenez pas à vous connecter ou à recharger votre compte, nous vous invitons à prendre contact par mail avec notre secrétariat : <u>secretariat-sacrecoeur@hotmail.com</u>

Dans le courant de l'année, vous serez également invités à participer à certaines activités organisées en dehors du cadre scolaire (Souper de saint Nicolas, fancy-fair ...) qui font l'objet d'une tarification particulière.

#### D'un point de vue « législatif »

L'école est tenue d'informer les parents des différentes dépenses réalisées au travers de décomptes périodes.

Ceux-ci sont directement consultables sur le compte de votre enfant via l'application « Apschool ».

 $\it Cnfr.$  articles 1.7.2-1 à 1.7.2-6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire

+ circulaires n° 8170 du 30 juin 2021 & 9206 du 22 mars 2024 relatives à la mise en œuvre de la gratuité scolaire.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement notre site  $\frac{\text{www.efpsacrecoeurmons.be}}{\text{www.efpsacrecoeurmons.be}}$  (Rubrique informations générales  $\Rightarrow$  gratuité de l'enseignement)

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre précieuse collaboration.

La direction et l'équipe éducative.